



VAPEUR 45: sauvegarder le patrimoine ferroviaire en pratiquant le modélisme vapeur

Association loi 1901 enregistrée sous le n° W595005880

Affiliée n° 59014 de la Fédération Française de Modélisme Ferroviaire

Affiliée n° 8012 de la Confrérie des Amateurs de Vapeur

DOSSIER DE BIENVENUE

Vous vous intéressez aux activités de notre association. Nous vous la présentons, ce qui vous permettra d'en devenir membre actif en toute connaissance de cause.

VAPEUR 45 est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901. Elle a pour objet la sauvegarde des engins à vapeur vive par le biais du modélisme. Ses moyens d'action sont notamment ;

- La transmission du savoir-faire
- L'organisation d'expositions, conférences, colloques et séminaires de formation
- La construction de matériel fonctionnant à la vapeur

VAPEUR 45 est géré par un conseil d'administration de neuf membres élus. C'est au sein du conseil d'administration que les projets sont proposés et validés. Un projet peut être d'ordre personnel ou collectif.

Dans le cadre d'un projet personnel, **VAPEUR 45** apporte des conseils dans la partie process ou dans la définition du projet, et également dans les méthodes d'usinage. **VAPEUR 45** peut également gérer les commandes d'achat.

Dans le cadre d'un projet collectif, le projet est réalisé suivant un concept associatif, c'est à dire qu'aucun membre ne réalise pas SA propre machine, mais travaille sur l'ensemble du projet, selon ses compétences. Par exemple, si quatre membres décident de réaliser quatre machines, tous s'engagent à participer activement et régulièrement à la construction de l'ensemble des machines. Le groupe assure, par parts égales, le financement des machines, notamment pour l'achat de la matière première, des accessoires (manomètre, pignons, boulonnerie, etc.)

Dans les deux cas, l'achat de l'outillage spécifique au projet sera à la charge de **VAPEUR 45** après accord du conseil d'administration. Le trésorier tient un compte spécifique au projet. C'est lui qui détermine les participations individuelles des membres. **VAPEUR 45** fonctionnant uniquement par autofinancement.

L'action pédagogique de **VAPEUR 45** est axée sur le thème CONNAISSANCE DU PATRIMOINE, ENERGIE et CONSTRUCTION MECANIQUE reflet de la vie scientifique, technologique et industrielle de la région Nord/Pas de Calais. Cette action se concrétise par la construction et l'exploitation de :

- Moteur à vapeur
- Locomotives fonctionnant à la vapeur vive.
- Matériel roulant, voitures et wagons.

Ces réalisations permettent d'accéder aux techniques élémentaires dans les domaines de la mécanique (tournage, fraisage, traçage), la soudure, l'électricité et l'électronique, la décoration. Ils favorisent le développement des notions de précision, qualité, patience voir tolérance, leur mise en application amenant au travail en équipe.

Pour la construction des modèles, l'action pédagogique repose sur la recherche de documentation, le choix de solutions techniques adaptées et leur mise en application.

L'expérience montre que la mise en commun des moyens et des connaissances de chacun pour atteindre un objectif commun favorise le brassage des origines et des niveaux sociaux et intellectuels, l'unique préoccupation étant le modèle à construire.

Nous publions un journal « Voix d'intérêt local » ayant trait à la vulgarisation du modélisme vapeur vive que vous pouvez consulter sur notre site Internet <http://www.vapeur45.fr/voix-d-interet-local>

Nous nous réunissons principalement le samedi de 14 à 18 heures et le jeudi de 10:30 à 17 heures, Maison de quartier Pasteur 107, rue de Babylone 59650 VILLENEUVE D'ASCQ. Nous disposons de quelques machines outils qui sont mises à la disposition des membres, les plus informés initiant ceux qui le sont moins.

L'adhésion à **VAPEUR 45** offre la possibilité aux membres actifs de participer aux activités de la ou des projets de leur choix. Ils s'engagent en outre à assurer, bénévolement selon leur disponibilité, des permanences d'animation des expositions auxquelles **VAPEUR 45** participe le dimanche ou en semaine. (*Article 6 du RI*)

Espérant vous rencontrer prochainement, nous vous présentons, Cher Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments